

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2026/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 19 MARS 2026

DELIBERATION
AFFICHEE LE :

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LIENS Charles - OLIVIER Denis

Excusés : DEVINE Marc - BOURNE Véra - BOUCHET Jean-Claude

Syndic suppléant : PELISSIER Laurence - CAPELLO Jean Pierre

Excusé : PECOULT Rémi

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mars, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA PRISE DE CHIBATTES – COMMUNE DE TAILLADES

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : Dans le cadre du contrat de canal n° 2, l'ASCO du Cabedan Neuf souhaite réaliser les Travaux de modernisation de la prise de Chibattes, commune des Taillades.

La filiole dite de Chibatte possède sa prise sur le canal de l'Union LSV, aux Taillades, route de Mourre Poussin.

Elle dessert sur une surface de 4.5 ha en zone A du PLU de la commune des Taillades pour un linéaire total de 960 m sur la commune des Taillades.

Elle est ouverte en permanence de mars à novembre, avec un débit pouvant varier de 10 à 20 L/s, qui se rejette dans la filiole de la Ceinture en continu.

La consommation moyenne estimée est de 310 000 m³ et les économies attendues de 50 % en volume soit 155 000 m³. Ce projet est inscrit au contrat de canal n° 2, il correspond à la fiche action I.8.

Le budget prévisionnel de ces travaux est de 300 000.00 euros HT. Le financement est le suivant :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL 84	10.0 %	30 000.00 euros
- AGENCE DE L'EAU RM et C	70.0 %	210 000.00 euros
- AUTOFINANCEMENT	20.0 %	60 000.00 euros

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la demande de subvention pour les Travaux de modernisation de la prise de Chibattes, commune des Taillades, pour un montant de 300 000.00 € HT et le plan de financement de l'opération associé et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 084-298401712-20260319-2026_004-DE

Mr HONORAT GUY

ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES